

Maroc-Niger

16 ACCORDS POUR BOOSTER LA COOPÉRATION

Réel coup de pouce aux relations bilatérales entre le Maroc et le Niger. Hier, à Rabat, à l'occasion de la 4e session de la Grande commission mixte Maroc-Niger. En effet, 16 accords ont été signés dans les domaines économique, touristique et culturel, ainsi que ceux de la santé, de la formation, de la justice et du transport. Ces accords ont été signés lors d'une cérémonie coprésidée par le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita, et le ministre nigérien des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur, Ibrahim Yacoubou. Ainsi, une convention entre la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de la République du Niger a été signée par la secrétaire générale de la CDG, Latifa Echihabi, et le DG de la CNSS du Niger, Akilou Ahmet

Baringaye. Un accord de coopération a été aussi signé entre la Confédération générale des entreprises du Maroc et la Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN). En outre, le président de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Casablanca-Settat, Yassir Adil, et le trésorier général adjoint de la CCIN, Dan Maradi Yacoubou, ont signé un protocole d'accord de coopération. Ce n'est pas tout. Une déclaration d'intention de partenariat entre Barid Al-Maghrib et la Poste du Niger a été éga-

lement signée. Un accord relatif aux services aériens et du programme d'application pour la période 2018/2025 de l'accord de coopération touristique, ont été signés par le ministre du Tourisme, du transport aérien, de l'artisanat et de l'économie sociale, Mohamed Sajid et Ibrahim Yacoubou. Dans le domaine judiciaire, trois accords, en l'occurrence un projet de convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative, un protocole de coopération entre les deux minis-

tères de la Justice des deux pays et un plan d'action dans le domaine de la justice ont été signés par les ministres de la justice des deux pays, respectivement Mohammed Aujjar et Marou Amadou. Les ministres des affaires étrangères ont souscrit à un mémorandum d'entente entre les académies diplomatiques des deux pays ainsi qu'à une convention-cadre de coopération tripartite AMCI/OFPPPT/partie nigérienne. Ils ont également signé, côté santé, un mémorandum d'entente et un protocole de coopération dans le domaine des médicaments et des produits de santé. Par ailleurs, les deux responsables ont signé un accord-cadre de coopération relatif aux bourses de formation et de stages et un projet de programme d'application de la coopération éducative de l'accord culturel signé le 7 novembre 1967.